Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 37 (1957)

Heft: 4

Artikel: Comment la Principauté équilibre son budget

Autor: Hoop, Joseph

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887821

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comment

la Principauté équilibre son budget

par J. Hoop, Président du Conseil d'administration de la Liechtensteinische Landesbank

Même un petit État comme le Liechtenstein, avec ses 15.000 habitants, doit faire face à de multiples dépenses pour accomplir ses tâches nationales et doit trouver les moyens nécessaires pour compenser par des recettes accrues ses dépenses toujours en augmentation.

Le budget et le bilan annuel de la Principauté prévoient, comme dépenses les plus importantes : l'administration générale du pays, les écoles, les constructions, l'agriculture et les eaux et forêts, les postes, téléphone et télégraphe, l'administration judiciaire, la santé publique, l'assistance sociale, y compris les allocations familiales.

Si nous voulons considérer plus en détail chacune de ces rubriques, nous constatons ce qui suit :

I. — Administration du pays

Tandis que notre Parlement de 15 députés ne coûte qu'environ 13.000 francs suisses et notre unique légation à Berne environ 70.000 francs, les dépenses matérielles (chauffage, éclairage, nettoyage, frais de port, téléphone, etc.) se montent à 200.000 francs environ et les dépenses pour le personnel du Gouvernement, y compris le corps de police, à 300.000 francs approximativement. Les frais de l'administration représentent un total de 600.000 francs en chiffre rond.

II. — Écoles

Les dépenses pour le corps enseignant dans nos écoles communales et complémentaires, en extension continue, dépassent 600.000 francs, auxquels s'ajoutent encore 100.000 francs de dépenses pour le matériel. Dans le budget ordinaire ne figurent pas les dépenses pour la construction de nouvelle écoles, qui, par exemple, en 1955, ont englouti 1.200.000 francs.

III. — Constructions

La mince bande de plaines de la Principauté est mise en danger par le Rhin, aux crues fréquentes; les vallées des Alpes sont menacées par des torrents de montagne, dévastateurs. 2.500.000 francs sont nécessaire, chaque année, pour protéger le sol arable, drainer les vallées et pour étendre le réseau routier moderne.

IV. — AGRICULTURE ET ÉCONOMIE FORESTIÈRE

L'État dépense environ 600.000 à 700.000 francs pour aider cette branche de l'économie si importante aussi pour la Principauté de Liechtenstein; cette somme se répartit pour la plus grande partie en subventions de tous genres, et pour une part minime en dépenses pour le personnel.

V. — L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉPHONE ET TÉLÉ-

qui est dirigée par les autorités suisses des Postes, moyennant une rémunération minime, a nécessité 1.311.000 francs en 1955.

VI. — JUSTICE

A l'encontre des Postes, l'Administration judiciaire n'a dépensé dans la même année que 188.000 francs. Et encore, cette somme est principalement destinée au filmage, en micro-film, du cadastre du Liechtenstein, pour pouvoir le refaire s'il venait à être détruit.

VII. — LA SANTÉ PUBLIQUE

ne nécessite que la somme modique de 40.000 francs. Cette somme englobe les frais de vaccination des enfants, le service médical et dentaire des écoles et celui du contrôle des produits alimentaires.

VIII. — Assistance sociale

En tant qu'État social, le Liechtenstein s'efforce de satisfaire entièrement à ses tâches nouvelles. Pour ses 14.000 habitants, près de 1.200.000 francs sont dépensés chaque année. Cette somme se répartit en contributions de l'État pour l'assurance vieillesse et les pensions de veuves et orphelins (environ 500.000 fr.), les allocations pour les vieux, les malades, les aliénés, les personnes menacées de tuberculose, des bourses pour étudiants et apprentis, etc.



La maison rouge, une curiosité de Vaduz, à l'origine propriété d'une famille de Werdenberg, en 1525 du couvent de Saint-Jean dans la vallée de la Thur

> Les clichés des pages 128, 130, 134, 135 en bas et 142 nous ont été aimablement prêtés par M. le Dr Emil Schädler et ont paru dans son ouvrage « Liechtenstein en images ».

Les clichés des pages 133, 135, 136 et 143 nous ont été remis grâce à l'obligeance du Bureau du Tourisme. Les clichés des pages 137 et 138 ont été gracieusement mis à notre disposition par M. Nägeli, à Vaduz. Somme toute, les dépenses de la Principauté se montent annuellement à environ 7-8 millions de francs suisses. Où l'État prend-il l'argent pour faire face à ces dépenses, comment équilibre-t-il son budget?

Tandis que le côté passif du budget touche toutes les branches de l'économie et de la vie publique, les ressources importantes de la Principauté ne proviennent que de quelques sources seulement. Ce sont avant tout les impôts et taxes. Le bilan annuel de 1955 présente les recettes suivantes :

Impôts sur les biens et revenus Impôts sur les sociétés et fondations	.416.920,27	fr.
Patentes	6.305.00	>>
Taxes sur les alcools	153.220,41	>>
Impôts sur les automobiles et moto- cyclettes	248.356,15	>>
Taxes, droits de timbres, droits administratifs et taxes sur les coupons	739.114,15	»
Taxes sur le chiffre d'affaires et sur les produits de luxe	959.781,84	»
3	.523.727,84	>>

En second lieu se trouve l'Administration des Postes, qui, en 1955, n'a pas apporté à l'État moins de 2.389.000 francs. Les timbres du Liechtenstein, si appréciés des collectionneurs, ont apporté 1.100.000 francs, tandis que le réseau très dense des téléphones a produit une recette en abonnements et taxes de conversations téléphoniques de 886.000 francs. Le reste des recettes se répartit sur le service national des autobus des Postes, les taxes de télégrammes, etc.

La douane forme le troisième élément principal des ressources de notre pays. Le Liechtenstein est rattaché au territoire douanier suisse et l'administration des douanes suisses perçoit les frais de douane et verse au pays une somme forfaitaire qui se monte actuellement à environ 1 million 200.000 francs par an.

En dernier lieu, se placent les droits administratifs, la vente de textes législatifs et autres imprimés, les loyers et baux, les locations de droits de chasse et de pêche, les droits judiciaires, les taxes du registre foncier, etc., qui rapportent approximativement un demi-million.

La situation financière de la Principauté est saine. Aucun autre pays du monde certainement ne peut se glorifier de porter un excédent de recettes dans son budget à la place d'une rubrique « dettes ». Certes, le pays a fait 4 emprunts depuis 1949, pour lesquels il doit payer annuellement 280.000 francs environ d'intérêts. Mais ces emprunts sont venus alimenter 2 institutions de l'État, la Liechtensteinische Landesbank, la banque nationale avec garantie illimitée de l'État, et les Liechtensteinische Kraftwerke, qui, d'après la loi, doivent recevoir une dotation en capital de l'État; en contre-partie, l'État reçoit environ 340.000 francs de redevances sur les bénéfices et d'intérêts.

On pourra peut-être dire que le Liechtenstein n'a pas grand mérite à équilibrer son budget. Mais il faut cependant considérer que les dépenses de l'État augmentent d'année en année. Si le total des dépenses se montait encore, en 1945, à 2.514.000 francs, elles étaient déjà, en 1950, de 4.396.707 fr. et, en 1955, de 5.967.250 francs. Le budget, pour 1957, prévoit déjà des dépenses d'un montant de 8.749.175 francs.



Peter-Paul Rubens : Les fils de l'artiste

Assurément, il existe encore des réserves fiscales et si la conjoncture se maintient, les recettes de l'État s'accroîtront presque proportionnellement aux dépenses. Mais si les temps changent complètement, le Liechtenstein lui aussi peut avoir des soucis d'ordre budgétaire, même si le vieux principe du Liechtenstein reste valide, à savoir que, comme dans un ménage bien ordonné, on ne peut dépenser que ce que l'on gagne, et non pas inversement, percevoir autant que l'on voudrait dépenser.



